

5^{c.} Journal du Lot 5^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville.....	»	»	8 fr.
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LA SEMAINE

EN FRANCE

La crise du professorat. — La politique financière.

Les professeurs de l'Université réclament à leur tour une augmentation de traitement. Ils estiment qu'elle est la conséquence inéluctable de l'augmentation des soldes des officiers.

Celle-ci aurait certainement une répercussion sur le recrutement des professeurs chargés de l'instruction des jeunes gens qui se destinent aux carrières libérales et aux grandes écoles militaires elles-mêmes.

Or, on a constaté que depuis plusieurs années, le nombre des candidats à l'agrégation diminue progressivement, et que nombre d'agrégés, une fois reçus se réfugient dans l'industrie où ils trouvent des occupations plus rémunératrices. La situation est surtout grave pour la section scientifique.

La Fédération nationale des professeurs de lycée expose notamment, que depuis six ans, Normale-Sciences est de plus en plus désertée.

Alors qu'en 1908 on descendait — pour un nombre de places s'élevant à 22 — jusqu'au 29^e, on descend aujourd'hui jusqu'au 52^e. En 1908, sept démissions étaient données; en 1913 on en a reçu 30. Or, ces 30 démissions se sont produites à un moment où les élèves de l'École Normale étaient déjà autorisés à faire leur réserve dans les mêmes conditions que leurs camarades de l'École polytechnique et où les augmentations des soldes militaires n'étaient pas encore votées.

« Si donc, dit-elle, la rupture d'équilibre était déjà très sensible alors, on peut se demander ce qu'il adviendra de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur, quand les officiers auront reçu les augmentations de soldes, sans que l'on ait coordonné à nouveau les traitements des professeurs et remanié l'œuvre de la commission de 1906. »

Au cours de la discussion de la loi sur les soldes, M. Augagneur avait appelé l'attention de la Chambre sur cette répercussion de l'augmentation qu'on allait voter.

Il va bien falloir s'en occuper sérieusement, si l'on ne veut pas décourager les jeunes gens qui se destinent à l'enseignement secondaire.

La politique, en ce moment, est financière avant tout. Le dernier Cabinet est tombé sur une question de finance, celui qui le remplace intéresse principalement par son programme financier. Dès lors, il n'y a pas lieu de s'étonner que la lutte des partis pivote autour de cet objet. Tous les prétextes sont bons et c'est un prétexte comme un autre d'affirmer que les rentiers français perdirent un milliard en 1913 par suite du mouvement de la rente, qui dans le courant de l'année baissa de 4 francs.

Cependant, qui veut trop prouver ne prouve rien. On irait sans doute au rebours des intentions de l'éditeur de cette statistique en en tirant les conclusions formelles qui s'en dégagent. Si la baisse de la rente est un fait politique, ce fait est imputable aux ministères qui exerçaient le pouvoir. Nous ne sommes pas assez loin de 1913 pour avoir oublié les noms de ces chefs de gouvernement, qui furent MM. Poincaré, Briand et Barthou. On doit laisser le Cabinet actuel en dehors de l'affaire, la rente ayant été à peu près sans mouvement depuis qu'il gouverne. Disons qu'il fut neutre.

Si l'on presse cette statistique sans être guidé par la passion politique, on acquiert bien vite la certitude que le jugement qu'elle veut rendre n'est que captieux. Notre rente a baissé comme a baissé d'une façon générale la rente de tous Etats d'Europe. On est donc en présence d'un mouvement qui ne nous étant pas particulier, obéit à des causes internationales que chacun connaît. Néanmoins, il y eut des exceptions : trois valeurs étrangères connurent la hausse. Parmi ces trois nations pri-

vilégiées, on distingue en bon rang la Turquie. Il reste à démontrer maintenant que les finances turques sont supérieures aux finances françaises. Tant qu'on n'aura pas fait cela, on n'aura rien prouvé. Et ce sera difficile.

A L'ÉTRANGER

En Allemagne

Les adversaires de notre régime lui reprochent ce qu'on pourrait appeler son manque de discrétion. Notre système de libre discussion nous conduit, en effet, à transporter sur la place publique tous les débats, qu'ils soient avantageux ou qu'ils ne le soient pas. La méthode a sûrement ses inconvénients. Mais elle a aussi ses qualités. Les plaies, bien étalées, subissent un traitement énergique. Et l'opération faite, la crise est terminée.

Voyez, au contraire, ce qui se passe en Allemagne, pays de pouvoir absolu. Lorsque l'émotion populaire se manifeste, on cache la blessure, on l'étouffe, on l'aveugle brusquement, comme s'il s'agissait d'arrêter une voie d'eau. Alors, de semaine en semaine, se produisent des accidents consécutifs, provoqués par des sautes qu'on n'eût pas le courage d'extirper. Cela est arrivé, il y a quelques années, à propos d'une interview imprudente de l'empereur. Cela se renouvelle aujourd'hui, à la suite des incidents de Saverne.

Le Reichstag avait blâmé le chancelier par 343 voix contre 53. C'est fini, dit-on après ce vote. Non ce n'est pas fini. L'agitation recommence à la minute où s'ouvre le procès du colonel von Reutter et, sans doute, elle recommencera demain sous un prétexte quelconque. Il en sera ainsi tant que l'abcès n'aura pas été crevé à fond et vidé, d'autant que le kronprinz, avec sa coutumière turbulence, se jette dans le conflit et, selon son habitude, prend l'opinion publique à rebrousse-poil.

Voilà qui devrait faire réfléchir ceux qui vantent les avantages de la monarchie héréditaire, en raison de la continuité de ses vues. Où est-elle, dans le cas présent, la continuité. Non seulement le père dit blanc et le fils noir, mais encore le fils se dresse en adversaire contre son père, semblant indiquer par son attitude que lorsque l'empereur aura cessé de plaire, il sera, lui, un peu là.

La République a ses défauts, certes. Mais la monarchie, qui a généralement les mêmes, en a beaucoup d'autres par-dessus le marché.

LE FURETEUR.

Les soutiens de famille

Nous avons pu obtenir, au cours de la discussion de la loi de trois ans, de très notables améliorations de notre législation militaire relative aux soutiens de famille.

L'allocation journalière de 0 fr. 75 accordée, par la loi du 21 mars 1905 aux familles des militaires qui étaient leur indispensable soutien fut portée à 1 fr. 75 et complétée par une allocation supplémentaire de 0 fr. 50 par enfant de moins de seize ans à la charge du soutien de famille.

De plus, la limitation du nombre des allocations, d'abord fixée à 8 pour 100 du contingent, puis portée à 10 pour 100 par la loi de finances du 8 avril 1910, fut complètement supprimée de manière à permettre l'attribution de ces secours nécessaires à toutes les familles réellement intéressées.

Enfin, pour éviter toute injustice, tout favoritisme, tout arbitraire, une procédure nouvelle fut instituée. Cette procédure semblait devoir donner toutes garanties aux intéressés. Malheureusement, ces dispositions favorables de la loi de trois ans viennent d'être mises en application dans des conditions absolument contraires à celles qui avaient été prévues par la Chambre et promises par le Gouvernement.

Une circulaire comminatoire, dressée aux fonctionnaires chargés d'appliquer la loi, les obligea d'en violer ouvertement l'esprit. Jamais les allocations prévues ne furent plus parcimonieusement distribuées, plus étroitement limitées. Si l'on ne tint pas compte des anciennes limitations de 10 et de 8 pour 100, ce fut pour tomber bien au-dessous de ces chiffres.

Les cas les plus intéressants furent écartés, les situations les plus pénibles, les misères les plus navrantes furent méconnues. Ce fut surtout contre les familles nombreuses que semble s'être exercé le veto administratif.

Le projet primitif du gouvernement avait prévu des dispenses pour les familles nombreuses, la Chambre les écarta implacablement, mais elle pensait tout au moins que les allocations qu'elle instituait pour les soutiens de famille allaient largement jouer pour les grandes familles ouvrières.

Or quel que soit le taux de leur salaire, quel que soit le nombre de leurs enfants, les pères de familles nombreuses ont vu leurs demandes d'allocation systématiquement écartées. De malheureux ouvriers agricoles, de petits métayers, de pauvres travailleurs immobilisés par la maladie, et ayant 6, 8, 10 enfants en bas âge, n'ont pas été jugés dignes de recevoir les allocations votées par le Parlement.

Il n'est pas possible que la loi soit ainsi tournée, que la volonté du Parlement soit ainsi méconnue. Le gouvernement a proclamé, dans sa récente déclaration ministérielle, qu'il ferait loyalement appliquer la nouvelle loi militaire; c'est en effet son devoir, mais il doit la faire jouer dans toutes ses parties, mettre en œuvre toutes ses dispositions essentielles.

J.-L. BRETON,
député du Cher.

Les intérêts européens au Mexique

D'après les statistiques économiques, l'Allemagne vient au second rang au Mexique pour l'importation, au troisième pour l'exportation, dans les deux cas avant la France qui a des capitaux considérables engagés dans ce pays. Les capitaux allemands dans les chemins de fer, usines, banques et exploitations agricoles du Mexique sont apparemment si peu importants que le consul américain dans la Chihuahua n'a même pas trouvé nécessaire de les énumérer dans son rapport au Gouvernement de Washington à côté des capitaux américains, anglais, français et mexicains. Ces capitaux allemands sont de 166 millions de dollars, contre 979 aux Américains, 743 aux Anglais, 358 aux Mexicains et 162 aux Français.

Les Anglais ont 450 millions d'immobilisés dans les fabriques de coton, les Américains 239 en actions des chemins de fer, 408 en obligations et 223 millions dans les mines. En ce qui concerne le pétrole, les Américains participent pour 15 millions et les Anglais pour 40. Mais l'industrie n'en est qu'à ses débuts.

L'importation allemande au Mexique a monté entre 1901 et 1912 de 26 à 45,3 millions de mk. L'exportation de 10,8 à 35,5 millions. D'après les statistiques mexicaines, l'importation allemande a atteint son maximum peu avant la guerre civile de 1910-1911, avec le chiffre de 53.680.597. Cette importation a diminué de 5 millions en 1911-1912, diminution qu'il faut attribuer à la révolution.

La récolte française

L'Officiel, vient de publier les résultats définitifs et détaillés de la récolte, en France, pour l'année 1912. La valeur totale de la récolte de 1912 représente 12 milliards 633.806.629 francs, dont voici le détail :

Céréales, 4.405.975.900 fr.; légumi-

neuses, 164.151.920 fr.; tubercules, 1 milliard 133.150.520 fr.; cultures fourragères, 3.839.569.850 fr.; cultures industrielles, 364.418.554 fr.; cultures fruitières, 295.315.780 fr.; prunes, 6.928.690 fr.; vignes, 1.815.795.195 fr.; cultures diverses, 608.500.230 fr.

Pour la pomme de terre, la production de cette année est de 2 millions et demi de quintaux inférieure à la moyenne des dix dernières années.

Récolte des blés en Russie

D'après les données préliminaires du Bureau Central des statistiques, la récolte des blés en Russie a été de (pour les 63 gouvernements) blés d'hiver et de printemps, exclusion faite de l'avoine, 4.039.000.000 pouds; avoine 976.000.000 pouds; plantes alimentaires de printemps 2.052.000.000 pouds. Dans les 9 gouvernements de la Russie d'Asie excepté Semirechensk, la récolte des blés d'hiver et de printemps 260.000.000 (sans avoine); avoine 100 millions; plantes alimentaires de printemps 227.000.000.

LES FÉTICHES SE SUIVENT...

On ne saurait assez le proclamer ! C'est un bruit que la rumeur publique confirme : les éléphants blancs — pas en ivoire, attention ! — et les petits cochons en or sont détrônés. Le fétiche à la mode est la coccinelle, la coccinelle chantée par Massenet en une mélodie dont Hugues Delorme fit une si désopilante parodie.

La coccinelle est partout. On la trouve en email sur les objets usuels. Elle porte sept taches, le nombre sept étant fatidique.

Que vont devenir les breloques qui représentaient des bossus, les porte-allumettes qui reproduisaient la rondeur bon enfant du rose et utile « cher ange », dont parla Monselet, gastronome reconnaissant ?

Déjà les griffes de tigre sont désuètes. J'ai retrouvé ces amulettes par centaines dans la boîte mélancolique d'un petit marchand de la foire à la ferraille. Il avait là des fétiches détrônés.

L'homme lui-même, livide et mal vêtu, n'encourageait pas à acheter cette marchandise porte-veine et dont la fréquentation ne lui avait pas réussi.

Une brave femme marchandait. — Alors, vraiment une griffe de tigre, vous croyez que c'est bon ?

Et l'autre de répondre, d'une voix cavernueuse. — Ah ! là ! là ! si c'est bon. C'est bien connu pour. Et vous m'en donnez des nouvelles.

Le triomphe de la coccinelle va encore nuire au commerce des amulettes. On ne demandera plus que des coccinelles. Car il en va de fétiches comme des drogues, qu'il faut, selon un médecin humoriste, se hâter d'avaler pendant qu'elles guérissent encore.

Je vous engage à vous munir de coccinelles... pendant qu'elles portent encore bonheur !

INFORMATIONS

Un démenti

Le ministère des finances communique la note suivante :

« Un journal du matin, sous le titre « Des combinaisons secrètes de M. Caillaux » attribue au ministre des finances un rôle et des agissements plus que singuliers dans une certaine affaire Priou.

« Nous sommes autorisés à déclarer que le ministre des finances n'a jamais connu ni de près ni de loin, ni directement ni indirectement, l'affaire en question, que le récit signé par le directeur du journal du matin est inventé de toutes pièces, qu'il est d'un bout à l'autre, un tissu de fantaisies contraires à la vérité. »

Cette note se rapporte à un article du Figaro, qui mène, en ce moment, une violente campagne contre le ministre.

Suivant cet article, M. Caillaux aurait promis aux héritiers d'un certain M. Priou de leur faire rembourser six millions de créances

qu'ils réclament depuis longtemps à l'Etat, à condition pour eux de verser une forte commission au profit du gouvernement.

Le Budget rectificatif de 1914

M. Georges Cochery, président de la Commission du budget, aussitôt après avoir reçu la première série des notes relatives aux économies proposées par le gouvernement sur les projets de budget des divers ministères — 6 budgets sur 19 — en a saisi d'urgence les rapporteurs particuliers.

La sous-commission de la Commission du budget, chargée de vérifier l'emploi des crédits extraordinaires de la guerre et composée de MM. Georges Cochery, Combrouze et Albert Thomas, a quitté Paris jeudi à destination de Belfort, Epinal et certaines autres places de l'Est, afin de visiter quelques-uns des nouveaux casernements.

En raison de cette absence, la Commission du budget ne se réunira que lundi prochain, veille de la rentrée des Chambres.

Le rajeunissement des cadres

M. Noulens, ministre de la guerre, vient d'inviter les divers services de son département à établir et à lui soumettre, sans retard, la liste des officiers qui, à la suite de l'inspection générale de 1913, ont été signalés comme malades ou fatigués.

La situation des intéressés sera examinée avec soin et le ministre prendra les mesures nécessaires pour que notre armée active ne compte que des chefs aptes à faire campagne.

Respect au barreau, jeune maître !

Non sans étonnement, le bâtonnier de l'ordre des avocats à la Cour de Paris apprenait ces temps derniers, que, chez un marchand de vin aux environs du Palais de justice, un avocat inscrit au tableau donnait des consultations juridiques moyennant 3 francs, avec prime de dégustation, pour chaque client, d'un petit verre de cerises à l'eau-de-vie.

Trois membres du Conseil de l'ordre, désireux de se renseigner sur le cas de ce confrère qui innovait, se rendirent chez le marchand de vin où s'adressait au garçon, l'un d'eux demanda : « C'est ici qu'on donne des consultations de droit à 3 francs ? » Avec empressement, le garçon répondit : « Oui, et on a droit par-dessus le marché à un petit verre de cerises à l'eau-de-vie. »

Ayant chacun devant eux un petit verre de cerises à l'eau-de-vie, les trois membres du Conseil attendirent sans impatience d'être introduits auprès du maître. Leur tour venu, ils pénétrèrent dans un petit cabinet attenant à la salle du débit, où l'avocat donnait familièrement ses consultations. Le maître, auquel sa physionomie bizarre, sa voix grêle et son ingénuité de caractère ont donné au palais une notoriété savoureuse, faillit se trouver mal à la vue des trois terribles clients qui se présentaient.

L'incident vient d'avoir son dénouement devant le Conseil de discipline du barreau parisien qui, pour manque de dignité professionnelle a, avec une sagesse toute paternelle, infligé quinze jours seulement de suspension à ce jeune avocat vingt et unième siècle.

Un bolide explose sur la ville de Tours

On signale de la Vendée, de la Vienne, d'Indre-et-Loire et de la Charente-Inférieure le passage, mercredi soir, vers 8 h. 30, d'un bolide filant dans la direction de l'est à l'ouest, laissant sur son passage une traînée lumineuse éblouissante.

A Châtelleraut un fracas épou-

vantable suivi d'éclairs lumineux se fit subitement entendre au-dessus de la ville. Les vitres, devantures et les maisons même furent ébranlées, on crut à un violent tremblement de terre. Tout le monde sortit aussitôt. Trois détonations furent également entendues. Puis l'aérolithe suivant le cours de la Vienne, ce qui explique que le faubourg ressentit de plus fortes commotions, fila à une vitesse incroyable sur Paris.

Le bolide creva enfin sur Tours, au-dessus de la ville, où, après des détonations formidables, il s'abattit en pluie multicolore, au grand effroi des habitants.

DANS LES BALKANS

Proclamation d'Izzet-Pacha

On mande de Constantinople au « Neues Wiener Abendblatt » qu'Izzet-Pacha a lancé une proclamation dans laquelle il déclare accepter le trône d'Albanie.

Un communiqué Turc

On ne sait rien de certain au sujet de la proclamation d'Izzet-Pacha. La direction générale de la presse au ministère des affaires étrangères publie le communiqué suivant :

« Les informations qu'on trouve depuis quelques jours dans les journaux et d'après lesquelles l'ancien ministre de la guerre, Izzet-Pacha, serait en rapport avec certain mouvement politique, sont inventées de toutes pièces et dénuées de tout fondement. »

Un démenti d'Izzet-Pacha

Le général Izzet-Pacha oppose un démenti catégorique aux bruits mis en circulation au sujet du rôle qu'on lui a prêté dans les affaires albanaises.

Izzet-Pacha projette de faire un voyage en Europe pour ses affaires personnelles, sans prendre la voie de l'Albanie.

Au sujet du démenti disant que le généralissime Izzet-Pacha n'est pas mêlé au complot d'Albanie et qu'il fait en Europe un voyage d'étude, on trouve étrange que la police turque, si vigilante, n'ait pas remarqué le départ des deux cents soldats et officiers turcs embarqués sur le « Méran ».

Petites Nouvelles

Quelques films ont fait explosion dans un dépôt de films cinématographiques situé dans la Mariahilferstrasse à Vienne. L'accident aurait été causé par l'imprudence d'une ouvrière qui nettoyait des films avec de la benzine. Le feu s'est propagé avec une grande rapidité. Deux employés ont péri dans les flammes; deux autres ont reçu des brûlures graves. Un cinquième a disparu. L'incendie a été localisé au bout de deux heures.

Le Conseil municipal de Paris vient de voter une subvention de 10.000 francs à la Ligue nationale aérienne. Celle-ci se propose d'affecter cette somme à la fondation d'un prix destiné à doter une épreuve de vitesse qui se disputerait entre deux capitales.

La « Bataille Syndicaliste » a vécu. L'organe révolutionnaire aura cessé de paraître à la fin de la semaine. Il l'annonce lui-même, en rejetant la responsabilité de son malheur sur « les mauvais amis » qui ont mené à son encounter une campagne « de calomnies et d'insinuations malpropres. »

La police d'Orléans a procédé à l'arrestation d'une mégère nommée Robichon-Duru, et de son fils, qui, par cupidité, avaient séquestré une jeune fille depuis 20 ans.

Un incendie s'est déclaré dans le logement occupé faubourg St-Martin à Paris, par M. Emile Loup, employé de chemin de fer, et par sa sœur, Mlle Louise Loup, 43 ans. Lorsque les pompiers purent se

rendre maîtres de l'incendie, ils trouvèrent, affreusement carbonisé le corps de Mlle Louise Loup. On ignore les causes du sinistre.

— Jeudi matin, rue du Quatre-Septembre, à Paris, un tramway a tamponné un omnibus d'un établissement de crédit. Le choc fut si violent, que six employés de cette banque furent blessés.

CAUSERIE

Les biens de famille insaisissables

S'il est une loi qui eût dû être accueillie comme un heureux événement par tous les petits cultivateurs qu'elle intéresse, c'est bien la loi du 12 juillet 1909 qui autorise la constitution en France de biens de famille insaisissables.

Tout citoyen peut, en effet, en vertu de cette loi, mettre à l'abri de l'expropriation et de la saisie un bien n'excédant pas une valeur de 8.000 fr., occupé et exploité par l'intéressé et pouvant comprendre, soit une maison ou partie de maison, soit une maison et des terres attenantes ou voisines.

Nos représentants avaient été heureux d'introduire dans notre législation ces nouvelles dispositions qui permettaient de dire au petit cultivateur : « Si vous voulez, vous êtes chez vous pour toujours ! » Ce mot est beau à écrire ; n'est-il pas plus doux encore à vivre ? Donner cette sécurité à tous les petits paysans si nombreux en France, était une action d'une belle et haute portée sociale. Bien des fois, la crainte de la saisie se dresse devant le paysan. Qu'une mauvaise année arrive, qu'un jour, avant la moisson, la grêle vienne dévaster ses champs, et voilà tous les bénéfices escamotés, le pain même de la famille perdus. Il faut vivre cependant. C'est alors que le cauchemar de la vente possible du bien se dresse devant les malheureux atterrés.

Malgré ces craintes, malgré ces soucis, le paysan peut à présent montrer sa maison ou son champ à ses enfants et leur dire : « Nous sommes ici chez nous... Et ce chez-nous est intangible et insaisissable ! » Le foyer devient ainsi l'abri familial où tous les enfants sont sûrs de retrouver quelque chose de leurs.

N'est-ce pas considérable ? Considérable pour la France, dont la population agricole constitue le meilleur et le plus pur de son sang, et bien fait pour aider à la repopulation tant souhaitée ; cette constitution d'un bien insaisissable dans la pensée des législateurs devait en même temps répondre à notre caractère national si foncièrement individualiste.

Mais comment se fait-il que, malgré tous les côtés heureux que présente la loi de 1909, le nombre des bénéficiaires soit jusqu'à ce jour presque nul ? Depuis la promulgation de la loi, 243 biens de famille seulement, 85 urbains et 158 ruraux ont été constitués. Dans 40 départements, personne n'a pensé seulement à user de l'insinuation nouvelle. Dans les autres, on ne compte que quelques cas isolés : 12 en Seine-et-Oise, 11 dans la Seine, 9 en Seine-et-Marne, 9 en Eure-et-Loir, 9 dans l'Aisne, 8 dans l'Oise et de 1 à 3 dans quelques autres. La valeur des biens constitués varie entre 4.000 à 5.000 francs, aucun n'atteint le maximum de 8.000 francs, autorisé. On pourrait presque croire à une faillite de la loi.

Le Ministre de l'Agriculture a voulu connaître les causes qui ont arrêté l'application de la loi.

A cet effet, les procureurs généraux ont consulté les chambres de notaires, dont les délibérations nous documentent de façon fort intéressante. Tout d'abord, il ressort que, malgré les efforts de vulgarisation : publica-

tion d'affiches et de dessins, conférences, distribution d'un commentaire, etc., la loi est trop souvent ignorée par ceux qui sont à même d'en profiter. De plus, les chambres de notaires sont d'avis que la loi est mal faite, qu'elle entraîne des formalités nombreuses et très compliquées. Enfin — considération importante — elles constatent que « surtout, la constitution d'un bien de famille aboutit, dans la plupart des cas, à la suppression de tout crédit pour l'intéressé, qui se trouve ainsi placé dans une situation amoindrie, voire même dangereuse, au lieu de jouir d'une sécurité accrue ». Le petit propriétaire qu'on a voulu protéger et défendre, lui et sa famille, se trouve donc dans une situation d'infériorité, dont la conséquence est de lui enlever tout crédit.

Pour remédier à cet état de choses, le Ministre de l'Agriculture annonce son intention de remettre en discussion la loi de 1909. Il s'efforcera, d'une part, de réduire et de simplifier les formalités. Il proposera en outre que les caisses de crédit agricole soient autorisées à avancer les sommes nécessaires à l'acquisition de la petite exploitation destinée à être convertie en bien de famille — sous cette réserve que, jusqu'au remboursement du prêt, le bénéfice de l'insaisissabilité du bien soit temporairement suspendu au profit exclusif de la caisse de crédit agricole mutuel, bailleuse de fonds, le bien restant insaisissable par les tiers.

Les modifications dont on parle méritent d'être étudiées très sérieusement ; il ne faut pas qu'une loi dont on peut attendre tant de bien demeure lettre morte. Il faut s'efforcer au contraire de lui faire atteindre le but proposé, qui est de constituer sur des bases solides le foyer français, souder à la fois la famille et la maison et rendre à jamais inviolable le nid familial plein de souvenirs et de tendresses.

M. RICOU.

CHRONIQUE LOCALE

Une lugubre expérience

L'expérience n'a pas été heureuse : bien au contraire, elle est lugubre.

Dans la dernière répartition des contingents militaires, parmi les garnisons de France, il fut décidé que seraient compris les conscrits du recrutement des Antilles.

Et les conscrits créoles furent affectés à des régiments du Midi.

En furent-ils plus fiers, plus joyeux, ces pauvres petits de venir en France pour y séjourner pendant de longs mois ? Savaient-ils qu'en quittant leur chaud soleil, ils allaient s'étioler douloureusement sous un climat brumeux et froid ?

Mais la décision était prise : la loi leur faisait obligation de servir la mère patrie, loin de leur foyer.

Oui, sans doute, ces enfants des Antilles étaient joyeux en débarquant sur le sol de France ; la réception qu'on leur fit fut sympathique, chaleureuse, cordiale ; dépayés, ils retrouvèrent de bienveillants accueils, de sincères amitiés.

Mais hélas, la sympathie de tous, des camarades et des chefs fut insuffisante pour acclimater les jeunes créoles au nouveau régime, au nouveau climat.

Le froid arriva : il fut vif. Désagréable pour les habitants de nos régions, il fut fatal pour ces déracinés.

Et, en quelques jours, plusieurs d'entre eux tombèrent sous l'action d'une température inclemente, inconnue dans leur pays.

Des mesures de bienveillance furent aussitôt prises par les chefs en faveur des petits soldats créoles. On les dispensa des exercices du matin, on leur donna des soins tout à fait maternels.

Les petits antillais tombaient quand même : l'hôpital les recueillit, et bientôt, le cimetière fut leur dernière étape.

N'est-elle pas effrayante et triste cette odyssee de ces jeunes soldats qu'on a arrachés de leur pays pour les transporter sur la terre de France qui, pour un grand nombre, est, à présent, leur tombeau.

Comment donc, dès le début de la mauvaise saison, ne s'est-on pas occupé de renvoyer, sous des climats plus cléments, ces pauvres plopoups qui voulaient bien servir leur patrie, mais qui n'avaient pas cru que ce serait sur un lit d'hôpital que, soldats, ils allaient tomber !

Aujourd'hui, l'ordre a été donné de ramener sous leur soleil les soldats créoles : mais c'était au début de l'incorporation des premiers jours de froid que l'on aurait dû s'apercevoir que jamais ces hommes ne pourraient s'acclimater, en plein hiver, dans notre pays !

Mais ce qui est plus étrange, c'est qu'on cherche en vain qui a pu donner l'ordre de ce recrutement.

On a voulu faire une expérience, dira-t-on. Certes, combien elle est triste, lugubre cette expérience ! Elle n'a rien prouvé au point de vue de la défense nationale, mais elle a coûté la vie à plusieurs petits soldats.

LOUIS BONNET.

Récompense honorifique

Le ministre du travail vient d'accorder une mention honorable à M. Aldhy, adjudant au 7^e, pour sa propagande en faveur de la caisse nationale des retraites pour la vieillesse.

Félicitations.

Médaille de bronze

L'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Tarn-et-Garonne vient de décerner une médaille de bronze à notre compatriote M. Eugène Grangé (E. de Surgès) pour ses poésies sur le Quercy.

Nos félicitations à M. Grangé.

Classe 1886

Les Camarades sont informés que le banquet de 1914 aura lieu à l'Hôtel des Ambassadeurs, le samedi 31 janvier prochain à 7 heures du soir.

Le prix de ce banquet, café compris, a été fixé à 4 francs.

Les adhésions, ainsi que le montant de la cotisation devront parvenir avant le mercredi 28 janvier (dernier délai) à M. Bonnet Louis, négociant, Faubourg St-Georges, ou à M. Caillaud, Raymond, Place Henri IV à Cahors.

Pour la Commission :

Le Président,
Louis DELPORT.

Syndicat d'initiative de Cahors et du Quercy

La Commission de la Fédération des Syndicats d'Initiative du Centre se réunira le 26 janvier, à 9 heures 1/2 du matin, au siège de la Chambre de Commerce de Limoges.

Ordre du jour :

Election des membres du Bureau.
Organisation touristique et hôtelière.

Projets à examiner pour 1914.
Questions diverses que pourraient présenter les Syndicats adhérents.

Le Président et le Secrétaire Général du Syndicat de Cahors et du Quercy se rendront à cette réunion. Ils prient MM. les membres du Conseil

d'Administration qui désireraient se joindre à eux de vouloir bien les prévenir aussitôt que possible.

Le Secrétaire Général du Syndicat d'Initiative,
Eugène GRANGÉ.

Touring-Club de France

Le Touring-Club de France organise en ce moment un concours d'ameublement pour la « Chambre de l'Hôte » et les « Chalets refuges en montagne ». Sont admis à prendre part à ce concours, en 3 catégories :

1^o les artisans employant moins de 10 ouvriers ;
2^o les industriels employant de 10 à 50 ouvriers ;
3^o les industriels employant plus de 50 ouvriers ;

Pour chaque catégorie, un prix de 300 francs, un prix de 100 francs et des médailles d'argent et de bronze seront décernés aux lauréats. Les demandes d'inscription doivent être adressées au Touring-Club (65, avenue de la Gde Armée), avant le 20 janvier 1914. Les mobiliers seront ensuite livrés avant le 20 mars. Pour tous renseignements s'adresser 65, Avenue de la Gde Armée.

Le délégué du Touring-Club à Cahors,
Eugène GRANGÉ.

Chez les Cadets

Le banquet que donnent, chaque année, Les Cadets du Quercy est devenu pour les loisés de Paris l'un des événements essentiels auxquels ils pensent toujours et dont ils parlent souvent.

C'est pour ces provinciaux fervents, qui gardent si profondément le culte et le souvenir de leur petite patrie, une excellente occasion de raffermir les liens qui rattachent leur grande et intéressante famille à la terre natale. C'est aussi une excellente occasion de serrer leurs rangs dans la capitale, d'exercer dans un domaine précis et précieux ces traditions de groupement et de solidarité qui comptent parmi les plus fortes de la race quercinoise et de reprendre en le modifiant, le vieux refrain que le chansonnier adressait jadis aux Gaulois et aux Francs dont il prêchait l'union : « En avant, Quercy et Cadets ».

Aussi la commission des fêtes, qui organise cette brillante et traditionnelle manifestation, espère-t-elle que nos chers compatriotes viendront en très grand nombre, cette année comme les précédentes, prendre leur place au banquet où s'avive et s'exalte l'indéfectible attachement du loisé pour sa petite patrie. — En réunissant, sous l'heureuse présidence des hommes éminents qui représentent le Lot à la Chambre et au Sénat, des centaines de Quercysois qui viendront fraterniser le 17 janvier, dans le culte commun de la petite patrie, ce sera pour eux pendant quelques heures, une atmosphère de ferveur quercysoise, une halte précieuse et reposante dans notre rude et laborieux voyage à travers la vie parisienne. « L'âme, a dit le poète latin, ne peut être exilée ». La nôtre est toujours là-bas dans le Lot, dans les Combes de notre vieux Quercy.

Tabacs

La Commission de répartition du contingent des permis de culture pour l'arrondissement de Cahors, se réunira mercredi prochain 14 janvier dans une des salles de la préfecture.

Adjudication

Le 31 janvier aura lieu à la Préfecture du Lot l'adjudication des travaux à exécuter sur le chemin vicinal ordinaire n° 9, de Labarre à Larroque-des-Arcs (Côte des Evêques).

Il s'agit des travaux de reconstruction d'un mur de soutènement sur une longueur de 32 mètres.

Plaque de contrôle des bicyclettes

Sur la demande du Touring-Club, le très distingué Directeur Général des Contributions Directes, M. L. Martin, a bien voulu adresser à ses Directeurs départementaux l'instruction suivante, qui donne complète satisfaction à tous les desiderata des constructeurs et des cyclistes :

« Aux termes d'un arrêté ministériel du 11 décembre, la plaque sera fixée, soit sur le tube de direction, de manière à se présenter de face sur le devant de l'appareil, soit le tube diagonal du cadre reliant le pédalier au tube de direction, à l'endroit où il rejoint ce dernier.

« Bien que ces dispositions ne soient applicables qu'à partir du 1^{er} Janvier 1915, une confusion est susceptible de s'établir à l'égard de l'Administration décide qu'on devra user de tolérance à l'égard de ceux qui, dès le 1^{er} Janvier 1914, fixeront, dans les conditions indiquées ci-dessus, la plaque de contrôle sur leurs appareils. Sous la réserve que les plaques ainsi fixées resteront toujours visibles, aucune contravention ne devra être constatée à leur charge. »

Conseil de guerre

Audience du 6 janvier

OUTRAGES PAR GESTES ET MENACES ENVERS UN SUPÉRIEUR

Eliou Choukroum, né le 20 juillet 1891, à Sidi-bel-Abbès, département d'Oran (Algérie), soldat au 7^e de ligne, est accusé d'avoir, à Cahors, le 9 décembre dernier, menacé et outragé, un couteau à la main, son caporal, qui avait voulu intervenir pour calmer une dispute entre cet homme et un camarade. Cet homme n'a pas eu de punitions depuis qu'il est accouru ; c'est un violent.

M. le capitaine Bayard dit que les faits imputés à Choukroum sont nettement établis par l'instruction et les débats ; les négations de l'inculpé sont sans valeur ; sa violence est constatée par ses chefs ; donc le conseil de guerre appliquera la loi sévèrement, car cet homme n'en est pas à son début.

M^o Pozzo di Borgo répond que les scènes révélées témoignent d'un acte de violence nullement prémédité, qui tire son origine d'une dispute au cours de laquelle un caporal est intervenu sans beaucoup de tact. Et alors, le coup de tête ; ses juges ne lui feront pas payer trop cher.

Le conseil de guerre a déclaré Choukroum à l'unanimité coupable et l'a condamné, par 5 voix contre 2, à trois mois de prison.

Les vols de la gare

Les perquisitions opérées chez plusieurs journaliers employés à la gare n'ont donné aucun résultat. Seules, celles qui ont été opérées chez Lalande et Poujet ont été fructueuses.

Il y avait longtemps que des vols étaient constatés à la gare. Très souvent, des commerçants, épiciers, charcutiers, marchands de vins, se plaignaient de ne pas recevoir des colis de chocolat, de pâtés, des bidons d'huile, qu'ils attendaient.

Tout récemment, une barrique de graisse destinée à un charcutier de notre ville fut retrouvée vide sur la voie de la gare des marchandises.

Dans une même nuit, 800 litres de vin furent soustraits.

Poujet a reconnu que depuis 6 ans, environ, il n'avait jamais acheté de vin et que cependant il n'en avait jamais manqué chez lui,

car le vin pur c'était sa boisson préférée !

Chez lui, en effet, on a trouvé des bonbonnes, des bidons, des petits fûts remplis de vin.

Poujet qui savait depuis l'arrestation de Lalande qu'à son tour il était surveillé, regrettait jeudi, au Parquet, de n'avoir pas fait disparaître tout ce vin. « Bien qu'il ne me coûtât rien, j'ai plaint de le jeter », dit-il. « Et cependant si je l'avais jeté, on n'avait alors aucune preuve de culpabilité contre moi », ajouta-t-il.

L'enquête continue.

Les cambriolages

Malgré d'actives recherches, de minutieuses perquisitions, les agents de la sûreté n'ont pu mettre la main au collet des malfaiteurs qui ont cambriolé chez M. Roy, bijoutier.

On avait suivi, tout d'abord, une piste qui paraissait très sérieuse, mais on a dû l'abandonner, les alibis fournis par les soupçonnés ayant été reconnus exacts.

D'autres pistes sont suivies, mais on croit cependant qu'il n'y a aucune corrélation entre le cambriolage de la bijouterie et la tentative de cambriolage commise chez M^{me} Nouailles, à Bégoux.

Cylindrages à vapeur

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

Opérations probables pendant la semaine du 12 au 17 janvier 1914.

Les prévisions sont les mêmes que celles de la semaine précédente, les fortes gelées de ces temps-ci ayant contrarié la marche des opérations. Si le dégel arrive on peut prévoir le repandage et le cylindrage sur les voies ci-après désignées :

Routé nationale n° 111, entre 47 k. 500 et 48 k. (à Anglandières).
Chemin de grande communication n° 8, entre 0 k. 300 et 0 k. 500 (rue de Lycée à Cahors).

Chemin de grande communication n° 7, entre 14 k. 900 et 15 k. 200 (entre Larroque et St-Michel).

Chemin de grande communication n° 7, entre 2 k. et 2 k. 700 (à Cras).

Chemin de grande communication n° 42, entre 7 k. et 7 k. 500 (vers Orniac).

Cahors, le 8 janvier 1914.

L'Agent-voyer d'arrondissement
LAGARDE

Théâtre de Cahors

CINÉMA

Voici le programme des samedi 10 et dimanche 11 janvier 1914 (matinée : dimanche 11 janvier).

1^{re} partie

Instructif coloris : L'Ami des Oiseaux. — Voyage : Une excursion dans les Pyrénées Espagnoles. — Comique : On donne tout pour rien. — Biblique coloris : La fille de Jephthé (entr'acte).

2^e partie

Comédie : Le Masque de la beauté, Film d'art Italien (entr'acte).

3^e partie

Drame : Le collier de l'intrigante. — Comique : La table à rallonges. — Plein air coloris : Dans les forêts de la Cochinchine. — Comique : L'agent Rigolo et son chien policier. Bonsoir.

Orchestre de 15 Musiciens sous la direction de M. Nourrit.

A la demande générale, le grand film de « DEMONIOS » aventure policière, passé jeudi dernier, sera donné en supplément samedi et dimanche, sans augmentation de prix ; mais le programme étant très chargé, le spectacle commencera à 8 h. précises.

LES VIVEURS DE PROVINCE

PAR XAVIER DE MONTÉPIN

TROISIÈME PARTIE
Diane et Blanche

XLII

Une provocation originale

On le voit, dans certaines grandes circonstances, la nature originelle de Timoléon-Achille Polart, fils du portier-tailleur de la rue Vieille-du-Temple, reprenait le dessus et se trahissait par un heureux choix d'expressions auquel le mot *démolir* appartenait sans conteste.

MM. de Preuil et de Luzzy se mirent en campagne avec le baron pour trouver les témoins, recherche qui ne pouvait manquer d'être couronnée d'un rapide et complet succès...

M. de Polart, en effet, n'avait qu'à choisir dans le personnel du cercle du Commerce et des Arts. Tout les membres de ce club d'élite se seraient tenus pour fort honorés de lui servir

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Favre.

de témoins. Qu'il nous suffise de savoir que l'un des deux élus auxquels il s'adressa fut ce Siméon Simonis qui, le premier, lui avait ouvert les portes du cercle.

Aussitôt au grand complet, les deux adversaires et les quatre témoins sortirent de la ville et se dirigèrent vers un endroit indiqué par M. de Preuil et tout à fait favorable à une rencontre du genre de celle qui se préparait.

Les témoins du baron avaient décidé que le combat aurait lieu au pistolet.

Il était en ce moment huit heures du matin.

XLIII

La dernière scène d'un drame

Quittons M. de Simeuse et l'aventurier, au moment où ces deux hommes si différents l'un de l'autre vont jouer cette partie terrible dont la vie est l'enjeu, dernier vestige de ce jugement de Dieu qui, sous un autre nom, a survécu aux coutumes du moyen-âge.

Le duel, en effet, n'est-il pas ou ne devrait-il pas être la suprême expression du jugement de Dieu...

Malheureusement, lorsque les hommes se battent en duel, Dieu ne regarde guère ; bien rarement sa main prend la peine de diriger selon la justice la pointe de l'épée ou la balle du

pistolet. Quittons, disions-nous, les deux adversaires qui se dirigent vers le lieu du combat, et retournons au château de Presles.

Midi venait de sonner à la grande horloge du pavillon central, et les nombreuses pendules dissimulées dans les appartements répétaient successivement les douze coups.

Nous ne saurions donner une idée exacte de l'état d'agitation nerveuse dans lequel madame Herbert se trouvait depuis la pointe du jour.

A mesure que s'écoulaient les heures de la matinée, cette disposition pénible et malade avait augmenté d'intensité.

Diane ne pouvait rester à la même place...

Elle allait et venait sans motif, elle sortait ou rentrait sans raison, elle n'écoutait pas ce qu'on lui disait, ou bien elle y répondait comme si elle ne l'avait pas compris.

Le général et Georges s'étonnaient de cette fébrile animation et n'en pouvaient pénétrer la cause.

Plus d'une fois, Blanche avait demandé à Diane :

— Chère sœur, qu'as-tu donc ?

Et chaque fois Diane avait murmuré distraitemment :

— Je n'ai rien... que veux-tu que j'aie ?

Ce qu'elle avait, nous le savons. D'heure en heure, de minute en

minute, de seconde en seconde, elle sentait une plus profonde angoisse envahir son âme, à cette pensée que peut-être arriverait bientôt un message de funestes nouvelles, annonçant que Raoul de Simeuse avait succombé dans son duel avec M. de Polart !

Diane croyait voir le fiancé de sa fille étendu devant elle, pâle, inanimé, avec un trou dans la poitrine, des flocons d'écume rose aux coins de la bouche, et les yeux largement ouverts et vitreux des cadavres...

Et la pauvre mère se demandait avec épouvante ce que Blanche allait devenir si véritablement Raoul était mort !

.....
Gontran, se réservant de tenter une nouvelle démarche auprès de Diane pour essayer de la ramener à ses vœux par la persuasion ou par la menace, n'avait point quitté le château ce jour-là, et s'était fait servir à déjeuner dans son appartement.

Le général, Blanche et Georges causaient dans le salon.

Diane, nous l'avons dit, ne pouvait rester à la même place, elle rentrait pour ressortir et ressortait pour rentrer encore.

Nous le répétons, midi venait de sonner.

On entendit sur les pavés de la cour d'honneur le roulement d'une voiture.

— Ah ! pensa madame Herbert, c'est lui qui revient...

Elle courut à la fenêtre et elle se pencha au dehors ; mais soudain, elle se retourna très pâle et en balbutiant avec terreur :

— Mon père... c'est le procureur du roi...

— Qu'il soit le bienvenu... répondit le général avec gravité, personne ici n'a rien à craindre de la justice, et je sens qu'aujourd'hui les esprits les plus prévenus ne sauraient m'accuser de démesure...

Diane tremblait de tout ses membres.

Sans qu'elle sût pourquoi, il lui semblait que l'arrivée du procureur du roi devait se rattacher au duel de Raoul et du baron, et maintenant ce duel ne se présentait plus à son esprit que sous les couleurs les plus sinistres...

Au bout de quelques secondes le magistrat fit son entrée dans le salon.

Personne ne l'accompagnait. L'expression assombrie et profondément triste de son visage n'était pas de nature à rassurer madame Herbert.

— Monsieur le comte, dit-il après avoir salué les deux femmes, ma présence vous apporte sans doute la plus grande douleur que vous ayez jamais ressentie...

— J'ai si cruellement souffert dans

ma vie, monsieur, répliqua le vieillard, que je crois pouvoir défier la douleur de m'apprendre quelque chose de nouveau...

Le procureur du roi secoua la tête d'un air de doute.

— Enfin, quoi qu'il en soit, reprit-il, j'ai voulu venir moi-même, afin d'atténuer autant que cela dépendra de moi, la violence du coup qui va vous frapper... Je devais à un homme tel que vous, monsieur le comte, cette marque de déférence et de respect.

L'infaillible résultat de ces précautions oratoires devait être et fut en effet d'alarmer profondément le général.

— Monsieur le procureur du roi, s'écria-t-il, cette incertitude est horrible... au nom du ciel, parlez !... Qu'ai-je à craindre ?... De quoi s'agit-il ?...

— Il s'agit de votre fils, monsieur le comte...

— De Gontran... murmura le vieillard en joignant les mains. Oh ! le malheureux enfant, qu'a-t-il fait ?...

— Dans un instant je vous le dirai, monsieur le comte... mais il faut que vous sachiez d'abord ce qui s'est passé ce matin...

— Je vous écoute, balbutia le général. Je vous écoute avec les oreilles du corps et avec celles de l'âme...

(A suivre)

Théâtre du Capitole

(DIRECTION J. BOYER)

Spectacles projetés

Dimanche 11 : Matinée « Manon ». Soirée « Hérodiade ».
Mardi 13 : « La Vie de Bohème » (Reprise) et « La flûte de Pan » (ballet)
Mercredi 14 : « Aïda ». Soirée de Gala avec le concours de Mlle Mathilde Calvet du théâtre national de l'Opéra.
Jeudi 15 : Sixième de l'immense succès « Graziella », Poème romantique en 4 actes et 5 tableaux, de notre compatriote M. Jules Mazellier.

FOIRES DE LA SEMAINE

du 12 au 18 janvier 1914

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

Lundi 12 janvier : Albas, St-Géry, Valprionde.
Mardi 13 : Castelnau-Montratrier, Catus, Fargues.
Mercredi 14 : Montcabrier.
Jeudi 15 : Grézels, Vers.
Vendredi 16 : Frayssinet-le-Gélat, Prayssac.
Samedi 17 : Cahors.

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC

Lundi 12 janvier : St-Simon.
Mardi 13 : Prendeignes, Teysieu.
Jeudi 15 : Autoire, Figeac.
Vendredi 16 : Bretenoux-Biars (à la gare), Flaujac.
Samedi 17 : Assier.

ARRONDISSEMENT DE GOURDON

Lundi 12 janvier : Labastide-Murat, St-Sozy, Le Vigan.
Mardi 13 : Laverantière, Vendreuil, Martel.
Samedi 17 : Vayrac.

Etat civil de la ville de Cahors

du 3 au 10 janvier 1914.

NAISSANCES

Déjean Roger-Bertin-Sylvain, rue Nationale, 27.
Richard Emile-François-Pierre, place Rousseau.
Baudel Jeanne-Eugénie, rue Blanqui, 13.

PUBLICATIONS DE MARIAGES

Bertrand Raoul-Marius, sergent au 7^e, et Daure Josephine, s. p., à Toulouse.
Lafont Lucien, employé de commerce, et Lavergne Marie, tailleur.
Gabis Alexandre, soldat au 7^e, et Laraufie Marcelle, corsetière à Toulouse.

MARIAGES

Tulet Eugène, propriétaire-cultivateur, et Roques Marie, s. p.
Chapoullie Charles-Isidore, industriel, et Bras Emilie-Françoise-Paule, s. p.

DÉCÈS

Maratuech Paul-André, 5 mois, rue Brieys, 8.
Soulié Guillaume, 75 ans, cultivateur, rue du Rempart, 19.
Lamaignère Louis 4 ans, faubourg Cabazat.
Olié Anne, veuve Lacombe, 66 ans, s. p., hospice.
Picart Marie-Armandine-Isabelle, épouse du baron Alibert, 50 ans, hospice.
Dutilh Paul, 3 ans, rue Pierre-Brunie, 1.
Poujet Louis-Jean-Baptiste, 30 ans, Boulevard Gambetta, 65.
Brugalières Alexandrine, 76 ans, veuve Astruc, s. p., rue Saint-James, 13.
Bonnet Marie, épouse Passerieu, 30 ans, ménagère, Hospice.

Arrondissement de Cahors

Blars

Un pays où l'on ne se marie pas. — Les registres de l'état civil de la commune de Blars ne mentionnent aucun mariage pour l'année 1913.
Déjà en 1912 le fait s'était produit pour Marcihac, localité voisine de Blars.
Gare à l'impôt, MM. les célibataires.

Saint-Cyprien

Etat-civil de l'année 1913. — Naissances : Teulet Jeanne-Marcelle à La-carbonnelle ; Salives Honorine-Laure à Aucor.
Publications de mariage : Bernadou Léon et Brugel Jeanne-Angéla ; Labouygues Isidore et Moullierac Justine.

Mariage : Bernadou Léon et Brugel Jeanne-Angéla.
Décès : Lacoste Bernarde, veuve Roquejoffre, 71 ans, à Rocalouys ; Brécy Marie-Alexandrine, veuve Plazen, 79 ans au Gal ; Burc Cyprien 55 ans, à Loys ; Plazen (enfant mort-né) au Gal ; Crayssac Jean, 61 ans, à Saint-Cyprien ; Garrigues Antoine, 76 ans, à Ressaiguier.

Puy-l'Evêque

Démographie. — Voici le mouvement de la population pour l'année 1913 : 43 naissances ; 45 décès dont 5 étrangers nés à l'hospice ; 4 mariages ; 1 divorce.

Duravel

Réunion. — M. le Maire de Duravel invite tous les habitants de la commune à assister à la réunion générale qui aura lieu dimanche 11 janvier à 2 h. 1/2 du soir, salle des fêtes. Cette réunion ayant pour but la fixation définitive des jours de foire à Duravel, la présence du plus grand nombre possible d'habitants à cette réunion paraît indispensable. Cet appel sera sûrement entendu, vu l'intérêt général.

Soturac

Election du maire. — Le Conseil municipal de Soturac est convoqué pour le dimanche 11 janvier, à l'effet d'élire un maire en remplacement de M. Pons, démissionnaire.

Arrondissement de Figeac

Figeac

L'Autobus. — On nous annonce que le service d'autobus entre Figeac et Saint-Céré fonctionnera vers le 1^{er} février prochain, immédiatement après la fin des livraisons des tabacs. Cette nouvelle sera très favorablement accueillie par la population des communes desservies.

Lunan

Adresse à M. Malcy. — Sur la proposition de M. Desfieux maire, le conseil municipal de Lunan, réuni hors séance, est heureux d'adresser ses plus vives félicitations à M. L.-J. Malcy, le vaillant député du Lot, à l'occasion de sa nomination de Ministre du Commerce, de l'Industrie et des Postes et des Télégraphes.

Le conseil est confiant en sa présence au sein du gouvernement pour la réalisation des réformes laïques et fiscales attendues par la démocratie et notamment par l'impôt sur le revenu permettant un dégrèvement rural.

Par la même occasion il est heureux de féliciter MM. Bécays et Loubet pour leur politique franchement républicaine et leur renouveler leur confiance et leur sympathie.

Ont signé : Desfieux, maire, Escour, adjoint, Bonneton, Laurent, Cahridens, Bressolle, Mércadié, Lacarrière et Fourgous. Absent : Desfieux Joseph.

Saint-Félix

Lettre de remerciements. — M. le Maire de St-Félix a reçu la lettre suivante :

Monsieur le Maire,
Vous avez bien voulu m'envoyer une adresse de félicitations votée par le conseil municipal de la commune de St-Félix.

Le gouvernement a été profondément touché de ce témoignage de sympathie et de confiance et je vous en exprime tous ses remerciements. Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Le Président du Conseil,
Ministre des Affaires Étrangères,
Signé : Gaston DOUMERGUE.

Puybrun

Football. — Le Sporting Club Puybrunais joue décidément de malheur... il y a quinze jours, le match contre l'Union Sportive Bellocoise fut interrompu à la suite des incidents que nous avons rapportés et dimanche dernier, le terrain gelé et encore couvert de neige ne permit pas le beau jeu que nous espérons ; l'intérêt de la partie s'en ressentit, le ballon fut raté bien souvent et les tentatives de jeu ouvert échouèrent, la plupart du temps, d'une façon pitoyable.

Comme c'était prévu le S. C. P. remporta la victoire par 14 points (4 essais : Sirey, Granouillac, Nuville 2, dont un transformé) à 0. Ce résultat prouve les progrès de l'Uxellodunum Club Vayracois dont tous les joueurs, à défaut de science, firent preuve d'une énergie farouche.

Faisons crédit à nos équipiers ; ils valent mieux que cela et nous le prouveront, nous en sommes certains, à leur prochaine rencontre.

Le même jour, l'équipe 2 du S. C. P. marchant sur les traces de son aînée a battu l'équipe correspondante du Stade Bilhacois par 8 points (2 essais : Laussac et Delmas dont un transformé par Erignoux) à 0.
Bravo les jeunes !

Marcihac

Listes électorales. — M. L. Couderc, conseiller municipal, vient d'être nommé par M. le Préfet délégué administratif pour la révision des listes électorales de Marcihac en 1914.

Saint-Sulpice

Listes électorales. — Par arrêté de M. le Préfet du Lot, M. Falguières, maire de Marcihac, vient d'être nommé délégué administratif pour la révision des listes électorales de Saint-Sulpice en 1914.

Fête locale. — La fête locale de Saint-Sulpice aura lieu les 18 et 19 janvier. Nos jeunes gens désirent lui donner

un éclat sans précédent. Bals, divertissements, concours de tir, promettent aux nombreux visiteurs de notre localité si pittoresque des plaisirs sains et variés.

Etrangers, jeunes gens des communes voisines, recevoient l'accueil le plus cordial.

Nous ferons connaître le programme.

Concours de tir. — Un concours de tir à la carabine rayée de 6 millimètres organisé par la société de tir « Les Francs-Tireurs de St-Sulpice », aura lieu au stand de la société les 18 et 19 janvier, jours de la fête locale de St-Sulpice.

Les prix seront nombreux et importants.

Saint-Cirgues

Curé contre maire. — La grande majorité des fidèles qui se rendent le dimanche à l'église ayant perdu depuis quelque temps l'habitude de se fouiller pour payer la location des chaises dont ils se servent, notre doux pasteur ne trouva rien de mieux pour les y obliger que d'édifier, de son plein gré, dans un coin de l'église, une légère construction en bois destinée à remettre les chaises et à empêcher les gens de les prendre sans bourse délier.

M. le maire de Saint-Cirgues, prétextant que le desservant avait outrepassé ses droits, se transporta à l'église en compagnie de deux conseillers municipaux et fit procéder à la démolition de la dite construction.

Furieux, notre jeune abbé a intenté un procès au premier magistrat municipal. Cette curieuse affaire a été plaidée mardi dernier, devant la justice de paix de Latronquière. Nous croyons savoir que, grâce à la sage et habile entremise de notre nouveau juge de paix, un arrangement amiable est intervenu entre les deux parties.

Gorses

Les sangliers. — Des sangliers ont fait leur apparition dans la commune de Gorses, canton de Latronquière.

Une première battue n'a donné aucun résultat ; mais prochainement une nouvelle battue sera organisée à laquelle seront invités tous les chasseurs du pays.

Boussac

Nécrologie. — Nous avons appris avec peine la mort presque subite de M. Sales, conseiller municipal, ancien adjoint au maire. Les obsèques ont eu lieu dimanche au milieu d'un grand concours de population.

Nous adressons à cette famille si cruellement éprouvée, nos plus sincères sentiments de condoléances.

Corn

Bureau d'assistance. — Par arrêté de M. le Préfet du Lot, M. Louis Réveillac vient d'être nommé délégué administratif du Bureau d'assistance de la commune de Corn, pour une période de 4 années (1914-1917).

Mayrinac-Lentour

Nomination. — M. Méric Pierre a été nommé membre de la Commission administrative du Bureau de bienfaisance, M. Ribeyrol Jean, ancien maire, a été désigné comme délégué administratif chargé de la révision des listes électorales en 1914.

Accident. — En revenant de Saint-Médard où il était allé prendre une barrique de vin, M. Henri Tournié, lorgeron, a été victime d'un accident. Arrivé à un tournant de la route, le cheval qu'il conduisait s'est engagé brusquement dans un chemin de traverse et a été précipité dans un ravin, où il s'est tué net. M. Tournié a pu dégager à temps. Il en a été quitte avec des contusions sans gravité. Chose curieuse, la voiture et le fût de vin étaient à peu près indemnes.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Octroi. — Les recettes de l'année 1913 s'élevèrent à la somme de 19.899 fr. 62, alors que l'année précédente elles avaient été de 20.252 fr. 83.

Cette diminution de 653 fr. 21 provient de réductions et d'exemptions de taxes dont certains produits ont bénéficié.

Mouvement de la population. — Il ressort de l'examen des registres de l'état civil de la commune de Gourdon qu'il y a 71 naissances, 101 décès, 4 mort-nés, 27 mariages et un divorce.

Ce que nous mangeons. — Il a été abattu pendant le mois dernier : 17 bœufs, 22 veaux, 46 moutons et 70 porcs, d'un poids total net de 16.551 kilos.

Gramat

Le téléphone. — M. le maire de Gramat a reçu du directeur des postes et des télégraphes du Lot la lettre suivante :

« Monsieur le maire,
J'ai l'honneur de vous faire connaître que le circuit téléphonique

Figeac-Gramat-St-Céré et les réseaux de Gramat et St-Céré seront mis en service le 25 janvier courant.

» Veuillez agréer, etc. »

Pour les pauvres. — M. le directeur de la Compagnie d'Orléans vient d'informer M. le maire de Gramat, que le conseil d'administration de la Compagnie avait décidé de mettre une somme de 125 francs pour les pauvres de la commune.

Nous adressons de vifs remerciements aux généreux donateurs.

Martel

Désertion, crime ou suicide ? — Jeudi matin, M. Brousse, propriétaire à Martel, en cherchant un seau tombé au fond d'un puits, a remonté avec un perche, des effets militaires : pantalon, veste, capote, képi, souliers, cravate, chemise et baïonnette, soigneusement ficelés ensemble.

Le tout appartient au 139^e de ligne, en garnison à Aurillac (Cantal). La gendarmerie a porté cet équipement à la brigade et les numéros matricules de ces effets et de la baïonnette ont été communiqués à M. le colonel du 139^e pour établir l'identité du soldat.

Serait-on en présence d'une désertion, d'un assassinat ou d'un suicide ?

On se perd en conjectures sur cette étrange trouvaille.

Demandez à toute personne au courant des affaires financières son avis sur le journal « Le Capital » et vous vous y abonnerez aussitôt.

Hebdomadaire paraissant le dimanche. (Abonnement 10 fr. par an. N^o spécimen gratuit). Administration et rédaction, 6, rue Monsigny, Paris. Directeur : Jules PERQUEL.

Bibliographie

La neige et les plaisirs de l'hiver sont poétiquement célébrés, cette semaine, dans *Les Années*, par Paul Bourget, Henri de Regnier, François Fabre, Georges Trouillot, Jane Cutille-Maudès, etc. A propos des « Contes de Perrault », mis à la scène, l'excellente revue publie également une très intéressante série d'articles ou poèmes signés Henry Roujon, Jules Lemaitre, Edmond Haraucourt, sur les contes de fées et sur leur père en littérature. Il faut lire encore la magistrale étude d'Emile Faguet, suggérée par le tricentenaire de La Rochefoucauld, la suite de « l'Art d'Apprendre », de Marcel Prevost, — série déjà sapée dans le monde intellectuel, — une charmante comédie d'Albert Acremant : « Fiançailles » ; les piquantes confidences du vieux peintre Harpignies faites à André Arnyvelde ; les admirables « pages oubliées » consacrées à Claude Bernard, sans parler des chroniques d'actualité de Jules Bois, Pierre Ginisty, Maurice Verne, Ernest Caudet, Albert Dayrolles, docteur Calot, Valentine Thomson, le Bonhomme Chrysale, etc.

On s'abonne aux bureaux des *Annales*, 51, rue Saint-Georges, Paris, et dans tous les bureaux de poste : 10 fr. par an (étranger : 15 fr.). Le numéro : 25 centimes.

LA REVUE HEBDOMADAIRE

Sommaire du numéro du 10 janvier.

Envoi, sur demande, 8, rue Garancière, Paris, d'un numéro spécimen et du catalogue des primes de librairie (26 francs de livres par an).

PARTIE LITTÉRAIRE

Conférences de « la Revue hebdomadaire » cours littéraires :

Pierre Lasserre, Ernest Renan (I). Exposé du sujet. — L'Enfance et la Jeunesse. Edmond Lericier, de l'Académie des sciences, directeur du Muséum, L'Etendue et les services des sciences naturelles. Louis Mercier, Petites Vies (I). Ferdinand Bac, Souvenirs d'exil (V). Henry Bordeaux, La Vie au théâtre.

PARTIE ILLUSTRÉE

L'Actualité : Revues françaises. Revues étrangères. Les faits et les idées au jour le jour. Revue économique et financière. La vie mondaine. Au Foyer. La vie médicale. La vie musicale. La vie agricole. Chronique sportive.

Ernest Renan : Ernest Renan, d'après le tableau d'ARY SCHEFFER, exécuté en 1860. Tréguier, cloître de l'ancienne cathédrale. Vue de Tréguier prise des hauteurs de Plouguilvet. Vue extérieure de la maison où est né Ernest Renan, à Tréguier. Vue intérieure de la chambre où est né Ernest Renan. Fac-simile de certificats délivrés par l'École ecclésiastique de Tréguier à Ernest Renan. Henriette Renan, sœur d'Ernest Renan, d'après une photographie faite vers 1857. Guingamp, d'après une lithographie de Ph. Benoist, 1846. Spécimen de l'écriture d'Ernest Renan en 1838, pendant son séjour à Saint-Nicolas-du-Chardonnet. Eglise et séminaire Saint-Nicolas-du-Chardonnet à Paris (1866). Fac-simile d'un certificat du petit séminaire Saint-Nicolas-du-Chardonnet, signé Dupanloup et délivré à Ernest Renan.

Souvenirs d'exil : Pauline Borghèse, sœur de Napoléon 1^{er}, par Canova. Le château de La Favorite, près Louisbourg.

Actualités : La reine mère Sophie de Suède, qui vient de mourir. Le retour de la *Jocande* à Paris. L'exposition à l'école des Beaux-Arts. M. Jules Roche, député, ancien ministre, président de la Ligue des contribuables. *Paristola* à l'Opéra. *L'enchantement du*

ETUDE

DE
M^e PAUL AUSTRY
NOTAIRE A FIGEAC

ACTE DE SOCIÉTÉ

Publication en exécution des articles 55, 56 et 59 de la loi du 24 juillet 1867.

Suivant acte reçu par M^e AUSTRY, notaire à Figeac, le vingt-huit Juin mil neuf cent treize, portant cette mention : « Enregistré à Figeac le premier Juillet mil neuf cent treize, folio 39, case 17. Reçu « deux cents francs, décimes « compris.

« Le receveur,
« Signé : LEYMARIE. »
Monsieur Joseph CERTES, étudiant, demeurant ci-devant à Paris et actuellement à Figeac, et monsieur Théodore MARTY, employé de banque, demeurant à Figeac, ont formé entre eux une Société en nom collectif ayant pour objet les opérations de Banque, Escompte et Recouvrements, et, d'une façon générale, toutes les opérations se rapportant au commerce de l'argent et des titres.

Le siège de la Société est fixé à Figeac et sa durée à cinq années à compter du premier Juillet mil neuf cent treize, sauf les cas de dissolution anticipée prévus aux statuts.

La raison et la signature sociale, sont : « Certes et Marty ».

Chacun des associés aura la signature sociale, mais ne pourra en faire usage que pour les affaires de la Société.

Le capital social a été fixé à quatre-vingt mille francs, apportés : 1^o par monsieur CERTES pour soixante-dix mille francs à verser le premier Juillet mil neuf cent treize ; 2^o par monsieur MARTY pour les dix mille francs de surplus à verser avant le trente avril mil neuf cent quatre.

D'un acte reçu par M^e AUSTRY, notaire à Figeac, le vingt-huit Juin mil neuf cent treize, portant la mention suivante : « Enregistré à Figeac le vingt-huit Juin mil neuf cent treize, vol. 45, case 48. Reçu deux cents francs, décimes compris.

« Le receveur,
« Signé : CAUSSANEL. »

Il résulte que la Société en nom collectif, ayant pour objet les opérations de banque, escompte et recouvrements, et, d'une manière générale, toutes les opérations relatives au commerce de l'argent et des titres, formée entre messieurs Joseph CERTES et Théodore MARTY, banquiers à Figeac, sous la raison sociale : « Certes et Marty », et dont le siège social est à Figeac, pour une durée de cinq années expirant le premier Juillet mil neuf cent treize, est prorogée de vingt années à compter du premier Juillet mil neuf cent treize, et se continuera par suite sauf les cas de dissolution anticipée, prévus aux statuts, jusqu'au premier Juillet mil neuf cent vingt-trois, aux mêmes conditions que celles fixées en l'acte constitutif de ladite Société, reçu par ledit M^e AUSTRY, notaire, le vingt-huit Juin mil neuf cent treize.

Deux expéditions de chacun des dits actes constitutifs et de prorogation de Société ont été déposées, l'une au greffe du tribunal de commerce de Cahors le quatre décembre mil neuf cent treize, et l'autre au greffe de la Justice de Paix du canton sud de Cahors, le dix-sept décembre mil neuf cent treize.

Pour extrait certifié conforme : Cahors, le neuf janvier mil neuf cent quatorze.

AUSTRY,
Notaire.

BULLETIN FINANCIER

Paris le 9 Janvier 1914.

Les moins bonnes dispositions dont notre marché avait fait preuve hier en clôture, se sont accentuées aujourd'hui. La tendance a été généralement lourde ; la cote a été surtout influencée par la faiblesse du Rio.

La Rente française perd 33 centimes à 85,87.

Les fonds d'états étrangers sont également plus faibles. L'Extérieure espagnole cote 89,95, l'Italien 97, le Turc 85,45, et le Serbe 80,55. Les emprunts russes s'influent : le 3 0/0 1891 à 75,80, le 1896 à 73,80, le 5 0/0 1906 à 103, le 4 1/2 1909 à 100,40 et le Consolidé à 91,42.

Dans le compartiment des Sociétés de Crédit, la Banque de Paris termine à 1650, le Crédit Foncier à 868 et le Crédit Lyonnais à 1688.

Les chemins français restent bien tenus. L'Est est à 920, le Lyon 1280, le Midi à 1095 et le Nord à 1700.

Le Rio-Tinto recule de 1724 à 1696.

EN VENTE PARTOUT

La Vie Heureuse

NOUVELLE SÉRIE

Paraissant

2 FOIS PAR MOIS

LE 5 ET LE 20

L'ÉLÉGANCE et LA MODE
LES LETTRES et LES ARTS
LES IDÉES et LES ACTES
LA VIE PRATIQUE :
TOUTE
L'ACTUALITÉ FÉMININE

COUVERTURE en 3 COULEURS

50 CENTIMES

Agenda de la Viticulture

Paris, 35 Boulevard Saint-Michel. — France : Fr. 1,40 franco. — Etranger : 1,25 franco.

Cette publication qui est destinée spécialement aux vignerons et aux négociants en vins, contient tous les renseignements qui leur sont nécessaires pour la culture de la vigne, la défense contre les maladies cryptogamiques et contre les insectes nuisibles, ainsi que des conseils pratiques pour la vinification, la conservation et l'amélioration des vins et un résumé de législation viticole.

Cette publication est éditée avec luxe, sur joli papier, avec dorure sur tranches, avec un titre gravé sur sa jolie couverture cartonnée, avec brochure renforcée. De nombreuses primes données gratuitement aux acheteurs permettent à ceux-ci de rentrer très largement dans les frais d'achat de cette publication qui nous semble appelée à rendre pratiquement de grands services à tous ses lecteurs.

Voir à la dernière page : Concession gratuite de Terres de Colonisation en Algérie.

A vendre

MOULIN DE BOULÉZAC

Avec ses dépendances
Situé au PONT-DE-RHODES, commune de Frayssinet-le-Gourdonnais.
S'adresser au bureau du journal.

SAVON DES PRINCES DU CONGO

Méfiez-vous des imitations. — V. VAISSIER.

ETUDE

DE
M^e FRANCK SAUVÈTRE

LICENCIÉ EN DROIT
AVOUÉ A CAHORS

10, Cours de la Chartreuse

Successeur de M^e AUTEFAGE et LACAZE

ASSISTANCE JUDICIAIRE

Décision du Bureau de Cahors du 9 juillet 1913

D'un exploit du ministère de M^e CASSOT, huissier à Cazals, en date du huit Janvier 1914, enregistré.

Il appert que dame Eugénie BILLIÈRES, sans profession, épouse du sieur Jules MARADÈNES, domiciliée de droit avec son mari à Cazals, mais résidant en fait à Agen, en qualité de domestique chez Monsieur BERNARD, avoué près la Cour d'Appel, a formé contre ledit MARADÈNES une demande en séparation de biens et que M^e SAUVÈTRE a été constitué pour elle sur la dite demande.

Pour extrait conforme.
Cahors, le dix janvier 1914.

Signé :
F. SAUVÈTRE.

CHEMIN DE FER D'ORLEANS

L'hiver aux plages Nantaises

Les plages Nantaises si fréquentées l'été sont aussi de délicieux séjours d'hiver par la douceur de leur climat. En vue de faciliter l'hivernage dans ces stations, la Compagnie d'Orléans délivrera à titre d'essai, du 1^{er} novembre 1913 jusqu'au mercredi précédant la Fête des Rameaux 1914, aux familles d'au moins 3 personnes, des billets d'aller et retour collectifs à prix réduits dits « Billets d'hivernage ».

Ces billets sont délivrés sous condition d'un parcours d'au moins 150 kilomètres (aller et retour) de toute gare du réseau d'Orléans pour les stations comprises entre Pornichet (inclus) et le Croisic (inclus).

Leur validité est de deux mois, non compris le jour de départ, avec faculté de prolongation d'un mois moyennant un supplément de 10 0/0 du prix primitif.

Trains rapides et express de jour et

de nuit, voitures directes 1^{re}, 2^e, et 3^e classes, lits-toilette, compartiments-couchettes, wagons-restaurant.

Relations directes et rapides

entre Paris-Quai-d'Orsay, St-Flour et Béziers via Bort-Neussargues

Depuis le 10 Octobre 1913, les relations quotidiennes entre Paris-Quai d'Orsay, Saint-Flour et Béziers, via Bort et Neussargues sont assurées conformément aux horaires ci-dessous :

Retour : Béziers, dép. 9 h. 45 ; Saint-Flour, dép. 5 h., 18 h. ; Paris-Quai d'Orsay, arr. 19 h. 14, 6 h. 7.

Voitures directes, 1^{re}, 2^e et 3^e classes à couloir, avec water-closet et lavabo entre Paris, Saint-Flour et Béziers.

La Compagnie d'Orléans a organisé dans le grand hall de la gare de Paris Quai-d'Orsay une exposition

permanente d'environ 1600 vues artistiques (peintures, eaux-fortes, lithographies, photographies), représentant les sites, monuments et villes des régions desservies par son réseau.

**ALGERIE
CONCESSION
GRATUITE
de Terres de Colonisation**

Le Gouvernement Général de l'Algérie offre GRATUITEMENT à des familles d'agriculteurs métropolitains disposant d'une somme en espèces de 5 à 10,000 francs nécessaire pour faire face aux dépenses de 1^{re} installation et de mise en exploitation des terres, environ **50 PROPRIÉTÉS** de 60 à 100 hectares, situées dans des régions fertiles et constituant des domaines de revalorisation. L'attribution de ces concessions aura lieu vers le mois d'Avril prochain. Adresser les demandes à l'Office de l'Algérie, Palais Royal, à Paris, ou au Gouvernement Général de l'Algérie, à Alger.

Représentants

demandés p^r placer Huiles, Savons, Cafés, Primes riches, Bon. Commissions. Louis Maureau, prop. Salon (B.-d.-R.) Maison de confiance. Fondée en 1857.

L. MAURY

Chirurgien-Dentiste
Diplômé de la Faculté de Médecine de Paris
Lauréat de l'Ecole Dentaire de France

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA
et des Ecoles Normales

8, RUE FÉNELON, en face la Halle
Consultations de 9 à 6 heures

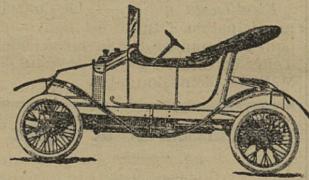
Le propriétaire-gérant :
A. COUESLANT.



LACTINA SUISSE

MARQUE A L'ANCRE
ALIMENT COMPLET POUR
VEAUX & PORCELETS
GRANDE ÉCONOMIE SUR LE LAIT NATUREL
25 ANS DE SUCCÈS
Usine et Bureau, l'Isle Charpenne, LYON
En vente chez les Dépositaires, Vétérinaires, Pharmaciens, Grainetiers, Epiciers, Quincalliers, etc.

CHAUFFEURS



Connaissez-vous
LES NOUVEAUTÉS 1913 ?

C'est la nouvelle 10 HP
PANHARD et LEVASSOR
c'est un chef-d'œuvre de
mécanique qu'on imite
mais qu'on n'égale pas.

Il en est de même pour nouvelle 10 HP CLÉMENT BAYARD qu'on vous offre au prix de 5.900 fr., toute équipée, d'une superbe carrosserie TORPEDO et pneus MICHELIN.

Voilà la voiture **Robuste, Economique**, fabriquée avec la meilleure conception, les meilleurs matériaux, le meilleur usinage.

Prix américain, mais fabrication Française.
Pour toute demande de renseignements, s'adresser à

L'AUTO-GARAGE ARTIGALAS

Boulevard Gambetta, CAHORS

Seul concessionnaire pour le Lot.

MARCHÉ DE LA VILLETTE

Jeu. 8 Janvier 1914

ESPÈCES	ENTRÉES		REVENU	PRIX PAR 1/2 KILOG.		
	DIRECTES	au Marché et à l'Abattoir		1 ^{re} qualité	2 ^e qualité	3 ^e qualité
Bœufs.....	1.478			0,86	0,82	0,72
Vaches.....	712	1.072	98	0,80	0,76	0,70
Taureaux.....	195			0,76	0,72	0,68
Veaux.....	1.366	1.822	178	1,08	1,04	0,96
Moutons.....	12.550	9.097	887	1,10	1,05	1,00
Porcs.....	5.194	3.461		0,53	0,52	0,50

OBSERVATIONS. — Vente difficile sur toutes les marchandises. Les provenances du Lot, du Lot-et-Garonne, de l'Aveyron et du Cantal ne peuvent être classées qu'en deuxième et troisième qualités.

IMPRIMERIES A. COUESLANT

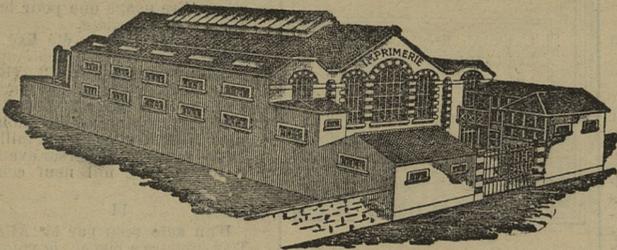
CAHORS (Lot)

ALENÇON (Orne)

21 PRESSES

Installation Moderne

Travaux en tous genres



← USINE DE CAHORS →

LIVRAISON RAPIDE. -- PRIX MODÉRÉS

SERVICE D'HIVER (1913-14)

De Paris à Toulouse par Cahors

	739	3	1123	121	23	35	1125
PARIS (Orsay) départ.	8 20	19	20 27	22 51			
PARIS (Aust.) départ.	8 30	19 10	20 37	23 4			
LIMOGES (arrivée)	14 2	0 47	2 28	8 34			
LIMOGES (départ.)	3 16	14 12	0 53	2 36	9 10		
BRIVE (arrivée)	6 18	15 41	2 23	4 5	12 5		
BRIVE (départ.)	6 45	15 48	2 35	4 14	13 12	19 25	
Gignac-Cressensac.	7 21		16 33		13 47	20 3	
SOULLAC (arr.)	7 40		16 52		4 49	14 6	20 23
SOULLAC (départ.)	7 45		16 54		4 52	14 10	20 43
CAZOULES (arr.)	7 53		17 2		14 18	20 52	
Lamothe-Fénélon.	8 9		17 18		14 34	21 9	
Nozac.	8 19		17 28		14 44	21 20	
GOURDON (arr.)	8 31		17 40		5 17	14 56	21 33
Saint-Clair.	8 40		17 49		15 5	21 43	
Dégagnac.	8 51		18		15 16	21 55	
Thédirac-Peyrilles.	9 2		18 11		15 27	22 7	
Saint-Denis-Catus.	9 13		18 23		15 38	22 19	
Espère.	9 22		18 33		15 47	22 30	
CAHORS (arrivée)	9 32	17 18	18 43	4 5	5 53	15 57	22 41
CAHORS (départ.)	9 41	17 23	18 58	4 9	5 58	16 7	22 41
Sept-Ponts.	9 51		19 8		16 18	7 12	22 41
Cieurac.	10 5		19 22		16 34	7 29	22 41
Labenque.	10 12		19 29		16 42	7 38	22 41
Caussade.	10 45	18	20 2		6 35	17 17	8 19
MONTAUBAN arr.	11 19	18 26	20 36	5 9	7 1	17 54	8 5
TOULOUSE arr.	12 31	19 16	21 57	6	7 50	20	10 36

De Toulouse à Paris par Cahors

	42	16	1140-1123	1132 (*)	4	122	700	1136
TOULOUSE... d.	13	16 45	15 47	18 3	20 45	23 37	5 18	9 16
MONTAUBAN. d.	13 49	17 37	16 37	19 59	21 34	0 27	7 15	10 47
Caussade.....		17 59	17 16	20 42	21 57		7 56	11 25
Labenque.....			17 54	21 25			8 38	12
Cieurac.....			18 2	21 34			8 47	12 8
Sept-Ponts.....			18 13	21 46			8 59	12 19
CAHORS... (arr.)	14 45	18 36	18 21	21 54	22 35	1 23	9 7	12 27
CAHORS... (départ.)	14 49	18 43	19 4	5 50	22 40	1 27	9 30	15 32
Espère.....			19 17	6 4			9 42	15 44
St-Denis-Catus.....			19 31	6 20			9 54	15 57
Thédirac-Peyril... Dégagnac.....			19 45	6 36			10 7	16 10
Saint-Clair.....			19 54	6 45			10 16	16 19
GOURDON.....			20 3	6 54			10 25	16 28
Nozac.....			20 26	7 20			10 38	16 42
Lamothe-Fénélon. CAZOULES.....			20 35	7 30			10 46	16 50
SOULLAC... (a.)	15 47	19 45	20 57	7 52	23 43		11 8	17 12
SOULLAC... (d.)	15 48	19 47	21 3	8 4	23 46		11 18	17 19
Gignac-Cressens... BRIVE... (a.)	16 23	20 22	22 2	9 7	22 2	2 58	12 11	17 58
BRIVE... (d.)	16 28	20 31		9 25	0 28	3 5	12 16	18 26
PARIS... (A.) arr.	23 45	4 36		19 5	8 47	10 32	22 46	18 41
PARIS... (O.) arr.	23 54	4 46		19 14	8 56	10 41	22 55	

Les trains "express" et "rapide" ne prennent les voyageurs de 2^e et 3^e classes que dans des conditions déterminées; consulter les indicateurs.
(*) Le train 1132 n'a lieu que les jours de foire à Montauban.

De Cahors à Libos

CAHORS. — départ.	6 3	7 28	12 40	18 52
Mercuès.....	6 17	7 50	12 54	19 7
Douelle (Arrêt).....	6 21		12 58	19 11
Parnac.....	6 28	8 8	13 5	19 19
Luzech.....	6 34	8 19	13 11	19 27
Castelfranc.....	6 46	8 46	13 22	19 43
Prayssac (Arrêt).....	6 49		13 25	19 46
Puy-l'Évêque.....	6 58	9 11	13 34	19 58
Duravel.....	7 5	9 25	13 41	20 6
Soturac-Touzac.....	7 13	9 37	13 49	20 14
Fumel.....	7 23	10 4	13 58	20 27
LIBOS.....	7 29	10 11	14 4	20 33
PARIS (Orsay).....	22 55		4 46	8 43

De Libos à Cahors

	MIXTE	19 50	22 51	10
PARIS (Orsay).....	12 20	7 48	15 18	21 9
LIBOS... départ.	12 41	7 56	15 26	21 15
Fumel.....	12 57	8 6	15 36	21 25
Soturac-Touzac.....	13 8	8 13	15 43	21 32
Duravel.....	13 35	8 22	15 50	21 39
Puy-l'Évêque.....		8 29	15 57	21 46
Prayssac (Arrêt).....		8 37	16 2	21 51
Castelfranc.....		8 49	16 12	22 1
Luzech.....		8 57	16 20	22 9
Parnac.....		9 2	16 25	22 14
Douelle (Arrêt).....		9 7	16 30	22 19
Mercuès.....		9 14	16 37	22 26
CAHORS. — Arr.		9 19	16 42	22 31

De Cahors à Capdenac

CAHORS. — départ.	7 11	13 31	18 29
Cabessut.....	7 20	13 40	18 40
Arcambal.....	7 31	13 51	18 49
Vers.....	7 40	14	18 57
Saint-Géry.....	7 49	14 8	19 7
Conduché.....	8 2	14 21	19 18
Saint-Cirq-la-Popie.....	8 9	14 28	19 24
St-Martin-Labouval.....	8 26	14 37	19 31
Calvignac.....	8 34	14 45	19 37
Cajarc.....	8 48	15 1	19 50
Montrun.....	8 59	15 12	19 59
Toirac.....	9 9	15 22	20 7
Lamadeleine.....	9 22	15 36	20 18
CAPDENAC. — Arr.	9 34	15 48	20 29
PARIS (Orsay).....	22 55	4 46	8 43

De Capdenac à Cahors

PARIS (Orsay).....	20 27		22 51
CAPDENAC. — départ.	7 23	10 44	17 31
Lamadeleine.....	7 34	10 55	17 43
Toirac.....	7 44	11 5	17 55
Montrun.....	7 52	11 13	18 4
Cajarc.....	8 4	11 22	18 16
Calvignac.....	8 14	11 32	18 27
St-Martin-Labouval.....	8 23	11 38	18 37
Saint-Cirq-la-Popie.....	8 30	11 45	18 46
Conduché.....	8 36	11 51	18 53
Saint-Géry.....	8 48	12 2	19 10
Vers.....	8 53	12 7	19 16
Arcambal.....	9 1	12 15	19 25
Cabessut.....	9 10	12 24	19 36
CAHORS. — Arr.	9 18	12 32	19 44

Les jours de foires à Figeac et à Villeneuve-de-France, 48 jours arriver à Capdenac à 6 h. 50.

Paris à St-Denis-près-Martel et Aurillac

PARIS (Orsay) départ.	20 27	22 51	10
St-Denis-près-Martel.	5 46	9 34	13 52
Vayrac.....	5 54	10 3	14 3
Bétaillé (arrêt).....	5 58		14 7
Puybrun.....	6 6	10 35	14 16
Bretenoux-Biars.....	6 18	10 48	14 29
Port-de-Gagnac.....	6 25		14 36
Laval-de-Cère.....	6 34		14 44
Lamativie.....	6 55		15 6
Siran (arrêt).....	7 11		15 22